

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de l'ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique
concernant une demande d'autorisation environnementale
pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Beaune d'Allier**

Par arrêté préfectoral n° 2354 / 2025 du 24 octobre 2025, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 (trente-trois) jours, est prescrite du **lundi 17 novembre 2025 jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Beaune-d'Allier, Bézenet, Blomard, Colombier, Échassières, Hyds, La Celle, Louroux-de-Beaune, Louroux-de-Bouble, Montmarault, Montvicq, Saint-Bonnet-de-Four, Vernusse (département de l'Allier), Buxières-sous-Montaigut, Durmignat et Lapeyrouse (département du Puy-de-Dôme).

L'enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des commissaires enquêteurs suivants :

- M. Michel TELLIER, major de gendarmerie, en retraite, en qualité de président de la commission,
- M. Robert FRADIN, retraité de l'armée de l'air, en retraite, et M. Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts, en retraite, en qualité de membres titulaires,
- M. Bernard THOMAS, ingénieur en chef territorial, en retraite, en qualité de membre suppléant.

La mairie de Beaune-d'Allier est désignée siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur supports papier et numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/6850>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 17 novembre 2025 à 15 h 00 jusqu'au vendredi 19 décembre 2025, à 11 h 30 :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les 16 mairies précitées et tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6850>
(ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6850@registre-dematerialise.fr
- par courrier transmis à l'attention de M. TELLIER, président de la commission d'enquête, à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de Beaune-d'Allier – 6 rue de la Mairie – 03390 BEAUNE-D'ALLIER.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- à la mairie de Beaune-d'Allier : – Lundi 17 novembre, de 15 h à 17 h
(ouverture de l'enquête)
– Vendredi 19 décembre, de 08 h 30 à 11 h 30
(clôture de l'enquête)
- à la mairie de Bézenet : – Jeudi 20 novembre, de 09 h à 12 h
- à la mairie de Blomard : – Mercredi 26 novembre, de 14 h à 16 h
- à la mairie de Buxières-sous-Montaigut : – Jeudi 27 novembre, de 09 h à 12 h
- à la mairie de Durmignat : – Jeudi 4 décembre, de 09 h 30 à 12 h
- à la mairie de Échassières : – Vendredi 5 décembre, de 13 h 30 à 17 h
- à la mairie de Hyds : – Lundi 8 décembre, de 13 h 30 à 16 h
- à la mairie de Louroux-de-Beaune : – Mardi 9 décembre, de 13 h à 17 h
- à la mairie de Montmarault : – Mercredi 10 décembre, de 13 h 30 à 17 h
- à la mairie de Lapeyrouse : – Vendredi 12 décembre, de 14 h à 17 h
- à la mairie de Saint-Bonnet-de-Four : – Lundi 15 décembre, de 14 h 30 à 17 h 30
- à la mairie de Vernusse : – Mardi 16 décembre, de 14 h à 17 h

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Beaune-d'Allier. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans les 16 mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Société BEAUNE D'ALLIER ÉOLIEN ÉNERGIE
M. Lucien RICHARD
06.38.70.92.60.
l.richard@vitalia.com